

Steinfort, le 13 avril 2022

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/21/0118 du 31 mars 2022 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**, accorde à l'entreprise HILBERT CONSTRUCTION SA l'autorisation pour exploiter à L-8413 Steinfort, 5, rue du Cimetière, un site permanent utilisé pour le recyclage de déchets de construction ou d'excavation d'une durée supérieure à 3 ans et le stockage temporaire de déchets inertes non dangereux, d'une capacité de max. 4000m³.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Andy Gilberts
Bourgmestre f.f.



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal